

DOSSIER DE CANDIDATURE A UN EMPLOI D'ENSEIGNANT ASSOCIE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
En vue d'une nomination au 1^{er} septembre 2017

ETAT CIVIL

NOM de famille : Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : Lieu de naissance:

Nationalité : N° de sécurité sociale :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Département ou pays :

Téléphone : Portable :

Adresse électronique :@.....

TITRES UNIVERSITAIRES

DIPLOME	Année d'obtention	Délivré par	Sujet du Mémoire ou Thèse

ACTIVITE PROFESSIONNELLE PRINCIPALE				
STATUT	Coordonnées de l'entreprise ou de l'administration	Ancienneté dans les fonctions (en années)	Du/au	Salaire mensuel brut
Chef d'entreprise, commerçant, artisan				
Travailleur indépendant				
Salarié du secteur privé				
Fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière				

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M. Mme :

.....

atteste avoir pris connaissance du **décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 modifié** relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et déclare me porter candidat au recrutement sur un emploi d'enseignant associé en gestion au Service Général de la Formation Initiale de l'Université Pierre et Marie Curie.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans mon dossier de recrutement et **m'engage à notifier à l'administration toute modification** qui interviendrait ultérieurement au moyen de pièces justificatives notamment tout changement de ma situation professionnelle principale pouvant entraîner de plein droit le cessation du contrat.

A, le

Signature

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS :

26 mai 2017 à 12 heures, heure de Paris,

par envoi électronique d'un fichier numérique unique contenant le dossier de candidature et les pièces justificatives à fournir, selon votre situation, à l'adresse suivante : concours.ec@upmc.fr

PIECES A FOURNIR

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Le présent dossier de candidature renseigné, complété, daté et signé par le(la) candidat(e),
- Une lettre de motivation détaillant votre projet d'intégration au sein du service général de la formation initiale de l'université Pierre et Marie Curie ;
- Un curriculum vitae détaillant votre parcours professionnel et, notamment, les activités d'enseignement et les pratiques pédagogiques que vous avez pu développer ;
- Une copie des diplômes les plus élevés en rapport avec l'emploi
- Une copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Une copie de la carte vitale ou attestation
- Les pièces justifiant de l'exercice d'une **activité professionnelle principale, depuis au moins 3 ans**, autre qu'une activité d'enseignement, et en rapport avec la discipline concernée

A savoir, en fonction de la nature de votre activité principale :

▶ **Activité salariée :**

- Dernier bulletin de salaire et bulletins de salaire de décembre des trois dernières années
- Trois derniers avis d'imposition sur le revenu
- Certificats ou copies des contrats de travail, selon statut.

▶ **Activité non salariée (consultants ou professions libérales)**

- Trois derniers avis d'imposition sur le revenu
- Copie d'un bilan ou d'un compte de résultats des trois dernières années (feuilleton 2035)
- Relevé de cotisations URSSAF ou autre régime social
- Inscription à un ordre professionnel

▶ **Agents publics :**

- Dernier bulletin de salaire et bulletins de salaire de décembre des trois dernières années
- Trois derniers avis d'imposition sur le revenu
- Autorisation de cumul de l'autorité hiérarchique couvrant la totalité du contrat, soit 3 ans
- Arrêté de nomination

Attention : le niveau de rémunération et le temps consacré à l'activité professionnelle sont les critères déterminants pour apprécier si l'activité peut-être regardée comme principale.

TEXTES DE REFERENCES :

- Décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités. Version consolidée au 06 juillet 2008
- Décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 10 mai 2007 pris pour l'application du décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur